

SYNTAXE

CHAPITRE PREMIER

SYNTAXE D'ACCORD

354*. Analyse logique de la proposition. — Une proposition peut se composer seulement d'un *sujet* et d'un *verbe* :

Ex. : *Arbor viret*, l'arbre est vert.

Ou même simplement d'un *verbe* :

Ex. : *Esurio*, j'ai faim.

Mais souvent aussi la proposition se compose d'un *sujet*, d'un *verbe* et d'un *attribut*.

L'attribut peut se rapporter au *sujet*.

Ex. : *Rosa est pulchra*, la rose est belle.

L'attribut peut aussi se rapporter au *complément direct*.

Ex. : *Reddere aliquem beatum*, rendre quelqu'un heureux.

355*. — Il ne faut pas confondre l'*attribut* avec l'*apposition*.

Dans la phrase : « L'arbre est *haut* », *haut* est l'*attribut* de *arbre*.

Dans des phrases comme : « Aristide mourut *pauvre* », ou : « Paris, *capitale* de la France, est une grande ville », les expressions *pauvre* et *capitale de la France* sont des *appositions*.

L'*apposition* peut être supprimée sans que la phrase cesse

d'avoir un sens, au lieu que, si l'on supprime l'*attribut*, les mots qui restent *ne signifient plus rien*.

356*. Accord du verbe. — En latin, le verbe s'accorde, en général, avec son *sujet* d'après les mêmes règles qu'en français.

Ex. : [Mon] père *est* là, *pater adest*.

[Mon] père et [ma] mère *sont* là, *pater et mater adsunt*.

Vous et moi nous *allons* bien, *ego et tu valemus*.

[Mon] père et moi nous *allons* bien, *ego et pater valemus*.

Vous et [votre] père vous *allez* bien, *tu et pater valetis*.

357*. — Toutefois, quand il y a deux *sujets* au singulier, le verbe *peut* aussi se mettre au singulier.

Ex. : Mon père et ma mère *vont* bien, *pater et mater valet*, ou plutôt : *valet pater et mater*.

REMARQUE. — Quand les *sujets* sont d'une *personne* différente, le verbe doit se mettre au pluriel.

Ex. : Vous et lui vous *allez* bien, *tu et ille valetis*.

Mais, quand on considère les *sujets* comme agissant d'une *manière indépendante* l'un de l'autre, le verbe ne s'accorde en *personne* qu'avec le dernier des deux *sujets*.

Ex. : J'ai encore fait beaucoup plus de bien (à ton père), quand nous avons été moi-même en sûreté et lui en danger, *idem multo plura bona feci (patri tuo), postquam in tuto ipse et ille in periculo esse cepit.* (Nep. Them., 9, 3.)

358*. Accord de l'*attribut*. — L'*attribut* se rapportant au *sujet* se met au *nominatif*.

Ex. : L'arbre est *haut*, *arbor est alta*.

Cicéron fut nommé *consul*, *Cicero creatus est consul*.

L'attribut se rapportant au complément direct se met à l'accusatif.

Ex. : Rendre quelqu'un *heureux*, *reddere aliquem beatum*.

Le peuple nomma Cicéron *consul*, *populus creavit Ciceronem consulem*.

REMARQUE. — Dans l'un et l'autre cas, l'attribut s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte.

359*. — Quant l'attribut se rapporte à deux ou à plusieurs sujets réunis par la conjonction *et*, il se met au pluriel. Pour le genre, on applique alors les règles suivantes :

1° Si les sujets sont des noms de personnes de genre différent, l'attribut se met au pluriel masculin.

Ex. : Mon père et ma mère sont *joyeux*, *pater (m.) et mater (f.) læti sunt*.

2° Si les sujets sont des noms de choses de genre différent, l'attribut se met au pluriel neutre.

Ex. : La maison et le temple ont été brûlés, *domus (f.) ac templum (n.) incensa sunt*.

REMARQUE. — Quand l'attribut se rapporte à deux compléments directs réunis par *et*, l'accord se fait suivant les mêmes règles.

360*. — Quand, avec deux sujets au singulier, le verbe est mis au singulier (§ 357), l'attribut s'accorde en genre avec le sujet le plus rapproché.

Ex. : Mon père et ma mère sont *joyeux*, *lætus est pater (m.) et mater*.

La maison et le temple ont été brûlés, *domus ac templum (n.) incensum est*.

Voyez d'autres exemples dans CORNÉLIUS NEPOS (*Conon*, 4, 4; *Pelopid.*, 2, 5).

361. *Turpitude pejus est quam dolor*. — Quand il s'agit d'exprimer en latin une idée comme celle-ci : l'infamie est une chose pire que la douleur, on peut dire, ou bien *turpitude res pejor est quam dolor*, ou bien, en mettant l'attribut au neutre : *turpitude pejus est quam dolor*. (Cic., *Tusc.*, II, 13, 31.)

En pareil cas, il est toujours permis de mettre l'attribut au neutre, quel que soit le genre du sujet.

Ex. : La sottise, l'irréflexion, l'injustice et l'intempérance sont des choses à fuir, *stultitia et temeritas et injustitia et intemperantia sunt fugienda*. (Cic., *de Fin.*, III, 11, 39.)

Considérer ses parents, ses enfants, ses frères comme des objets de peu de prix, *parentes, liberos, fratres, vilia habere*. (Tac., *Hist.*, V, 5.)

362*. — Quand l'attribut est un substantif d'autre nombre ou d'autre genre que le sujet, le verbe s'accorde ordinairement avec l'attribut, si l'attribut est placé entre le sujet et le verbe.

Ex. : Toute erreur ne doit pas être appelée sottise, *non omnis error (sujet) stultitia (attribut) dicenda est (verbe)*.

[Mais on devrait dire : *non omnis error dicendus est stultitia*, parce qu'ici le verbe *dicendus est* n'est pas placé après l'attribut].

363*. — Une phrase comme celle-ci : ceci est de l'envie, ne se rend pas en latin par : *hoc est invidia*, mais par : *hæc est invidia*. (Voy. PHÈDRE, *Fables*, livre II, *Épilogue*, vers 7.)

Ex. : Ce fut le second personnage de Thèbes (*litt.* : à Thèbes), *hæc fuit altera persona Thebis*. (NEP., *Pelopid.*, 3, 3.)

En d'autres termes, le pronom démonstratif, qui devrait être logiquement au *neutre singulier*, s'accorde dans les phrases de ce genre en *nombre* et en *genre* avec l'*attribut*.

364*. Accord de l'apposition. — L'apposition se met au *même cas* que le mot auquel elle se rapporte.

Ex. : Paris, *capitale* de la France, est une grande ville, **Lutetia, caput Galliae, magna est urbs.**

Aristide mourut *pauvre*, **Aristides mortuus est pauper.**

Néron tua sa mère *Agrippine*, **Nero matrem Agrippinam occidit.**

REMARQUE. — Quand le sujet est un nom propre de ville, accompagné d'une apposition formée par *urbs*, *oppidum* ou *civitas*, le verbe, ainsi que l'attribut, s'accorde avec le mot *urbs*, *oppidum* ou *civitas*, au lieu de s'accorder avec le sujet.

Ex. : L'ancienne ville de Clazomènes était près de là, **Clazomenæ (sujet) prope antiqua fuit urbs (apposition).** (PÆDAS, *Fables*, IV, 22, 17.)

La ville de Corioles fut prise, **Corioli (plur., masc., sujet) oppidum (apposition) captum est.**

365*. Accord de l'adjectif qualificatif. — L'adjectif qualificatif s'accorde en *cas*, en *genre* et en *nombre* avec le substantif auquel il se rapporte.

Ex. : Une ardeur *extrême*, **ardor maximus.**
Une joie *extrême*, **gaudium maximum.**

Mais un adjectif qualificatif se rapportant à *plusieurs* substantifs au singulier ne se met *jamais* au

pluriel et s'accorde seulement avec le substantif le plus rapproché.

Ex. : Une ardeur et une joie *extrêmes*, **ardor gaudiumque maximum** ou **maximus ardor gaudiumque.**

On pourrait dire aussi : **maximus ardor gaudiumque maximum.**

366. Accord selon le sens. — Il arrive parfois en latin que l'on considère, pour faire l'accord, plutôt le *sens* que le nombre ou le genre *grammatical* du substantif.

Ex. : Les Latins et les Campaniens (*litt.* : le Latium et Capoue) furent punis par la perte d'une partie de leur territoire, **Latium Capuaque agro multati.** (T.-LIV., VIII, 11, 13.)

Le participe *multati* est au masculin, parce que *Latium* et *Capua* équivalent à *Latini* et *Campani*.

Cette furie (*il s'agit de Clodius*), qui n'avait pas fait plus de cas de la Bonne Déesse..., **illa furia qui non pluris fecerat Bonam Deam...** (CIC., *ad fam.*, I, 9, 15.)

Le relatif *qui* est au masculin, parce que *furia*, quoique étant, grammaticalement du féminin, équivaut pour le sens à un masculin (*un fou furieux*).

REMARQUES. — I. On peut employer un verbe au *pluriel* en parlant de plusieurs personnes ou de plusieurs objets qui, dans une proposition précédente, ont été désignés par un substantif collectif au singulier ou par un pronom comme *quisque* ou *uterque*.

Ex. : De cette catégorie [de gens] qui, durant ces années-là, furent consuls beaucoup sont morts, **ex eo numero, qui per eos annos consules fuerunt, multi mortui sunt.**

Comme l'un et l'autre me regardaient et me faisaient signe qu'ils étaient prêts à écouter..., **cum uterque me intueretur seseque ad audiendum significarent paratos.** (CIC., *de Fin.*, II, 1.)

II. Dans l'intérieur d'une même proposition, certains auteurs mettent le verbe au pluriel quand le sujet est un collectif singulier, comme *multitudo*, *pars*, etc., ou un pronom comme *quisque*, *uterque*.

Ex.: Le reste de la flotte s'enfuit, *cetera classis fugerunt*. (T.—Liv. XXXV, 26. 9.)

L'un et l'autre font sortir leurs armées, *uterque eorum exercitum educunt*. (Cés., *B. G.*, III, 30, 3.)

Cette construction, inconnue à Cicéron, ne doit pas être imitée.

367. — Un relatif peut avoir pour antécédent un pronom personnel *non exprimé*, mais dont l'idée est contenue implicitement dans un *adjectif* possessif.

Ex.: Ils critiquent la décision par laquelle vous m'avez confié la plus grande des dignités, *vostra consilia accusantur, qui mihi summum honorem imposuistis*. (SALL., *Jug.*, 85, 28.)

C'est comme s'il y avait : « la décision de vous qui m'avez confié... »

368. — Un génitif peut être ajouté comme apposition au génitif d'un pronom personnel *non exprimé*, mais dont l'idée est contenue dans un adjectif possessif.

Ex.: Ton cœur d'homme simple, *tuum simplicis hominis pectus*. (CIC., *Phil.*, 2, 45, 111.)

C'est comme s'il y avait : « le cœur de toi, homme simple. »

CHAPITRE II

SYNTAXE DE COMPLÉMENT

I. — COMPLÉMENTS DU SUBSTANTIF (1)

369*. **Liber *Petri***. — Les compléments du *substantif* marqués en français par *de* sont généralement en latin au *génitif*.

Ex.: Le livre de Pierre, *liber Petri*.

La crainte des ennemis, *metus hostium*.

Le désir de la gloire, *cupiditas gloriæ*.

Une grande quantité d'ennemis, *magna multitudo hostium*.

Des flots de sang, *flumen sanguinis*.

La moitié des soldats, *dimidia pars militum*.

Un enfant d'un heureux naturel, *puer egregiæ indolis*.

Un enfant de neuf ans, *puer novem annorum*.

Des fruits de toute sorte, *omnis generis poma*.

REMARQUES. — I. Une expression comme *metus hostium*, la crainte des ennemis, peut avoir deux sens : ou bien la crainte que les ennemis éprouvent ou bien la crainte qu'on a des ennemis.

Quand le génitif est complément d'un substantif verbal, il équivaut, selon le sens général de la phrase, soit au *complément direct*, soit au *sujet* du verbe auquel se rattache le substantif.

II*. Le complément marquant la *qualité* d'une personne ou d'un objet peut aussi se mettre à l'ablatif.

Ex.: Un enfant d'un heureux naturel, *puer egregia indole*.

(1) Les professeurs qui préféreraient faire étudier à leurs élèves successivement la syntaxe de l'accusatif, du génitif, etc., trouveront pp. 317-319 un tableau indiquant l'ordre dans lequel on pourrait, en ce cas, apprendre les différentes règles.